

COMMUNE DE RIVIERES

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 047/2024

Séance du 13 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date de la
convocation : 08/11/24**

**Date d'affichage :
08/11/2024**

Présents : BERMES Marie-Christine, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, CASAGRANDE Hervé, PRADEL Michel.

Absents excusés : MANEN Cyril.

Procuration : MANEN Cyril à FERRET Myriam.

Secrétaire de séance : DON Daniel.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	13	10	

Objet : Demande de subvention FDT 2024 & Aide FAVIL (Travaux de voirie communale)

La Communauté d'agglomération est compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 pour la « création, ou l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire ». Aussi, des travaux de voirie sont élaborés en concertation entre la Communauté d'Agglomération, les communes et les services techniques. Pour certaines communes, ces travaux de voirie peuvent bénéficier du concours financier du Département dans le cadre du Fonds de Développement Territorial au titre de l'aide à la voirie d'intérêt local.

La commune de Rivières suit un programme de modernisation d'un certain nombre de voies par divers travaux d'aménagement, réalisés dans le cadre de marchés ou par la régie de l'agglomération Gaillac Graulhet avec l'aide du FDT. Les travaux concernent :

- Rue des Aulnes (création parking)
- VC4 – La Pougetterie
- Rue des Vergers
- Rue du Grand Pavois
- VC1 – La Janade

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département, au titre du FDT 2024 & Aide FAVIL, tel que suit :

Montant H.T des travaux : 26 794,89 €

Montant de la subvention : 12 057,70€

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Où cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment leur article 6.2.2 en matière de création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Considérant les travaux sur la voirie d'intérêt communautaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable au programme de travaux de voirie 2024 et autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du conseil départemental dans le cadre du Fonds de Développement Territorial au titre de l'aide à la voirie d'intérêt local 2024 en référence au tableau annexé.

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Christophe HERIN

The image shows a blue ink signature of Christophe Herin written over a circular official seal. The seal contains the text 'Mairie de RIVIÈRES' at the top and '17100' at the bottom, with a central emblem of a river and a bridge.

L'Adjoint au Maire,

Daniel DON.

A blue ink signature of Daniel Don, written in a cursive style.